



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP) VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : 2014_BRIEC_S_004_Maintenance chaufferie bois-gaz

Objet : Travaux pour la maintenance des installations de chauffage du complexe sportif

La présente consultation est un marché de travaux pour la réalisation des prestations de service pour la maintenance de la chaufferie bois-gaz du complexe sportif de Briec et du réseau de chaleur.

Le présent **marché à procédure adaptée est un marché de services** soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte un lot.

I. Les clauses techniques

1.1 Dispositions générales

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution de ces travaux.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux spécifiés ci-après, selon les directives données sur le site par le responsable du service des bâtiments communaux et dans les **conditions** et les **délais** demandés.

Le prestataire est réputé avoir vu les lieux et s'être rendu compte de leur situation exacte, de l'importance et de la nature des travaux à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution. Le prestataire reconnaît par la signature d'engagement qu'il a une parfaite connaissance des lieux sur lesquels les travaux seront réalisés, et qu'il s'informerait de toutes les difficultés afférentes.

Il devra donc prendre dès le début des travaux tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges.

POUR TOUS LES TRAVAUX EXECUTES et à tout point de vue, les prestataires seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs ouvriers ou employés, être occasionnés à leur personnel, à leur matériel, à leurs travaux.

Les prestataires seront également responsables de tous les dégâts pouvant être occasionnés sur les ouvrages existants rencontrés. Ils devront les respecter, les réparer s'ils les dégradent.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement déchargé de toute responsabilité.

Les travaux généraux comprennent notamment :

- les installations de chantier et les ouvrages de protection ;
- les démontages et le repliement de ces installations ;
- l'amenée et le repli de tout matériel nécessaire à la réalisation et au contrôle des prestations exécutés ;
- les sujétions d'accès ;
- le nettoyage des lieux après prestations ;
- la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la mise en œuvre, la pose des matériels et des matériaux nécessaires à l'exécution des prestations ;
- la protection des ouvrages et espaces existants ;

Les entreprises devront se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité en vigueur ainsi qu'aux recommandations et demandes du maître d'ouvrage.

1.2 Dispositions particulières

Une visite sur place pour reconnaître les lieux et les conditions d'accès est **obligatoire sur rendez-vous. Le candidat rédigera un rapport de visite.** Le soumissionnaire est censé accepter les difficultés qu'il pourra rencontrer du fait de la configuration des lieux concernés par les travaux et notamment toute considération liée à la sécurité des ouvriers.

Le détail des prestations à réaliser figure au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) : l'entreprise s'engage à réaliser la totalité des travaux qui y sont mentionnés.

La durée du marché est de un an à compter de la notification du contrat. La période prévisionnelle de démarrage des prestations est prévue début octobre 2014.

L'attributaire du marché proposera une méthodologie très détaillée pour toutes les interventions prévues. Il devra préciser notamment les procédés de mise en œuvre des prestations conformément au cahier des charges. Le soumissionnaire fournira un mémoire technique qui sera pris en compte pour le jugement de l'offre.

Les prestations devront en tous points respecter les obligations des textes en vigueur. Les prestations et les fournitures devront être conformes aux DTU, normes françaises AFNOR et aux avis du CSTB.

Dans la réalisation des prestations, l'attributaire du présent marché conserve la responsabilité du choix des moyens employés ou proposés pour assurer l'obtention des caractéristiques demandées.

L'attributaire du présent marché devra compléter, par ses connaissances, les imprécisions ou omissions éventuelles des présents documents. Celui-ci restera donc seul juge en dernier ressort des solutions adaptées pour répondre aux besoins exprimés.

Le soumissionnaire précisera les termes des garanties qu'il propose : durée, service après-vente, engagement de reprise de prestations non concluantes, ...

Les détails de prix des prestations feront l'objet d'un devis estimatif détaillé à fournir par le candidat.

1.3 réalisation des prestations

Les prestations comprennent les opérations de maintenance et d'entretien avec dépannages de la chaufferie bois-gaz du complexe sportif ainsi que le réseau de chaleur desservant les sept sous-stations.

Les spécifications techniques sont précisées au C.C.T.P.

Le candidat est informé que la commune a prévu de conclure un contrat d'assistance et de suivi sur la régulation et la GTB.

II. Les clauses administratives

- Personne publique contractante : Mairie de Briec
- Coordonnées de l'interlocuteur en charge du marché : Mr Eric Le Goff – 02 98 57 70 85
- Coordonnées de l'interlocuteur des bâtiments : Mr Pierre D'Hervé 06 25 37 13 9 01 (ou le responsable des ateliers Mr Joseph Le Quéau, 06 25 37 12 99)
- Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci dessous :

Critères	Pondération
Prix des prestations	40 %
Valeur technique (notamment au regard du mémoire technique) Dont rapport de visite 10 %	60 %

Critère prix noté sur 40 points :

L'offre analysée obtient une note sur 40 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** = $40 \times (Y1/Y)$

dans laquelle 40 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération)

Y = montant de l'offre analysée

Y1 = montant de l'offre la moins disante

L'offre la moins (Y1) disante aura le nombre maximum de points (40).

Critère valeur technique noté sur 60 points :

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant (cette note sera établie en fonction du mémoire technique de l'entreprise) :

Une offre obtenant la note de 0 pour l'un des sous-critères de valeur technique sera déclassée et écartée. La note technique peut obtenir un maximum de 60 points

Appréciation et Notation de la valeur technique

	6 niveaux d'appréciation	critères notés sur
		/ 60
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	60
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	48
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	36
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	24
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	12
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

- Modalités de dépôts des offres :

Les offres sont à adresser avant le : vendredi 12 septembre 2014 à 12 heures

A

Mairie de Briec de l'Odet
Service des Marchés
Rue du Gal de Gaulle
29510 BRIEC DE L'ODET

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites,

L'enveloppe extérieure portera la référence :
« 2014_BRIEC_S_004_Maintenance chaufferie bois-gaz »

- Pièces du marché :
 - Le présent CCP
 - Le devis détaillé de l'entreprise
 - Le CCTP et ses Annexes n°1, annexe n°2, annexe n°3, annexe n°4, annexe n°5, annexe n°6, annexe n°7, annexe n°8, annexe n°9, annexe n°10, annexe n°10bis, annexe n°11, annexe n°11bis, annexe n°12, annexe n°13.
 - Le CCAG Travaux
 - un « mémoire technique » pièce obligatoire à joindre à l'offre comprenant :
 - Les certifications, agréments de la société et des opérateurs affectés au marché,
 - Les références réglementaires adoptées,
 - Les intervenants
 - Les procédés et les techniques de mise en œuvre des prestations
 - Les garanties et reprises éventuelles
 - Le rapport de visite
 - Les méthodes et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission, **et en particulier la opérations de maintenance préventive,**

Ce mémoire sert notamment de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre.

 - DC 1 – DC 2
 - NOTI2
 - Assurances

III. Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article 4 du présent document.
L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de la décomposition de prix global et forfaitaire est égale à :

Montant hors T.V.A.....	€
-------------------------	---

T.V.A. au taux de 20 %.....	€
-----------------------------	---

Montant T.V.A. incluse	€
------------------------------	---

► en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.
Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original
A

Le
Signature du candidat

IV. Acceptation de l'offre (article réservé au pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour un montant HT de :
.....pour valoir acte d'engagement.

A Briec de l'Odet,
Le

Le Maire,
J. Hubert PETILLON.